

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, Arrêté N° 1/2026/0300/181 du 14 septembre 2026, la société Proximus Luxembourg SA est autorisée à exploiter un site d'installations radiotechniques fixe « Radiotechnique Site A0213 » à Reckange-sur-Mess, no cadastral 491/848, section C de Limpach, LUREF 67036 E, 69815 N.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 21 septembre 2026

La bourgmestre,
(s.) Manon BEI-ROLLER



Le secrétaire,
(s.) Ben FUNCK